



INFORMATIONS AUX PATIENTS

Bienvenue à l'unité de soins de la CHIRURGIE DE JOUR

INFORMATIONS UTILES

Clinique Saint-Jean - Site Botanique
Bd du Botanique, 32 - 1000 Bruxelles
www.clstjean.be

Service de chirurgie de jour : -1, route 090
T: 02 221 90 90 - M: dahe@clstjean.be
Heures d'ouverture : 07:00 - 18:00

- **Secrétariat chirurgie de jour**, T: 02 221 90 90 - F: 02 221 90 91
- **Unité infirmière chirurgie de jour**, T: 02 221 90 99

ASPECTS PRATIQUES DE VOTRE INTERVENTION

Préadmission

- Vous avez la possibilité de régler les formalités administratives avant votre intervention. Vous pouvez effectuer cette préadmission auprès du service des admissions situé en face de l'accueil du site Botanique (entre 08:00 et 18:00).

La veille de votre intervention

- Ne buvez pas d'alcool ni de boissons stimulantes.
- Coupez soigneusement les ongles des mains et des pieds.
- Otez le maquillage et le vernis à ongles des mains et des pieds.
- Prenez un bain ou une douche (suivant les instructions de votre chirurgien).
- Contactez le secrétariat de la chirurgie de jour afin de connaître l'heure de votre admission au 02 221 90 90 (entre 09:00 et 14:00)

Le jour de votre intervention

- Restez à jeun.
- Prenez vos médicaments prescrits ou autorisés par le médecin en utilisant une quantité minimale d'eau.
- N'utilisez pas de maquillage.
- Ne portez pas de bijoux : montre, piercing, bague etc...

Votre admission

Si vous n'avez pas encore réglé votre préadmission administrative, veuillez régler votre inscription le jour de votre intervention auprès du service des admissions situé en face de l'accueil du site Botanique (entre 08:00 et 18:00). Prévoyez pour ceci suffisamment de temps.

Si l'intervention concerne un mineur d'âge non accompagné de ses parents, il est impératif que l'accompagnant soit majeur et en possession d'une procuration des parents.

Prenez avec vous :

- carte d'identité;
- les médicaments que vous prenez;
- vêtements faciles;
- peignoir et pantoufles;
- lecture, lecteurs MP3, etc...

Ne prenez pas avec vous :

- bijoux et objets de valeur;
- argent.

Pendant votre séjour en chirurgie de jour, vous pouvez être accompagné(e) par **maximum une personne**. Les enfants peuvent être accompagnés par leurs parents, mais **sans autres enfants** afin de respecter le repos des autres patients.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE VOTRE INTERVENTION

À l'unité de soins

Après votre inscription, vous serez amené(e) vers votre chambre. Une infirmière vous mettra un bracelet d'identification, vous posera quelques questions et vous expliquera le déroulement de la journée. Une infirmière rasera éventuellement la partie à opérer. Vous recevrez, si nécessaire, une prémédication. Ensuite, vous serez conduit(e) au bloc opératoire.

Au bloc opératoire

Une infirmière posera une perfusion et le monitoring pour la surveillance en cours d'opération. Enfin, vous serez admis en salle d'opération et l'anesthésiste procédera à l'anesthésie.

Après l'intervention, vous serez conduit(e) en salle de réveil où selon le type d'anesthésie et/ou la durée de l'intervention, vous resterez sous surveillance. Ensuite, vous serez reconduit(e) vers votre chambre.

Dans votre chambre

Vous continuez votre repos et dès que vous vous sentirez bien, nous vous servirons une collation et une boisson ou un repas léger. Votre famille pourra alors vous rendre visite. Dès que votre état le permet, vous pouvez vous rhabiller. Vous pourrez rentrer à la maison dès que le chirurgien et/ou l'anesthésiste auront donné leur autorisation.

Retour à la maison :

Après une anesthésie, vous ne pourrez en aucun cas conduire ou prendre seul les transports en commun. Veillez donc à vous faire accompagner et reconduire vers votre domicile.

Vous recevrez avant votre départ :

- des instructions concernant la prise d'antidouleurs ou d'autres médicaments;
- éventuellement une ordonnance pour des antidouleurs ou d'autres médicaments;
- un rendez-vous chez votre chirurgien;
- un certificat médical si nécessaire;
- d'autres attestations demandées.

Au moment de votre sortie, nous vous invitons à passer par le bureau infirmier pour rendre votre badge d'accès* et scanner votre bracelet.

Pendant les premières 24 heures, il est interdit :

- de rester seul(e) à la maison. La présence d'une personne adulte auprès de vous est souhaitable; elle pourra vous aider ou contacter la clinique en cas de besoin. Veillez à disposer d'un GSM ou d'un téléphone à portée de main;
- de conduire un véhicule;
- de signer des documents ou de prendre des décisions importantes;
- de boire de l'alcool;
- de prendre des tranquillisants sauf ceux prescrits par l'anesthésiste ou le chirurgien de la clinique de jour.

Si des problèmes imprévus devaient se manifester après votre intervention lors de votre retour à domicile, contactez sans attendre :

- votre chirurgien ou médecin traitant;
- le service des urgences de la Clinique Saint-Jean, T: 02 221 91 00

* En cas de perte, un montant de 10 euros vous sera facturé.